

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Wirelock / Paralock / Wirelock Sling - Catalyseur / Durcisseur
Type de produit	: Mélange, Résine Socketing System
Groupe de produits	: Produits chimiques

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: La fixation des prises au câble (dans les ponts, etc.)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Millfield Enterprises (Manufacturing) Limited
Shelley Road, Newburn Industrial Estate, Newburn,
Newcastle Upon Tyne, NE15 9RT
United Kingdom
Tel: +44 (0) 191 264 8541
E-mail: mail@millfield-group.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +44 (0)191 2648541 (Available hours: 9am - 5pm, Monday - Friday) +44 (0) 7939 616529 (Available hours: 24 hours a day) 15 (urgence médicale) 112 (service 24 heures) - pour les pays européens uniquement
------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

CLP Mention d'avertissement	: Attention
Composants dangereux	: peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl
Mentions de danger (CLP)	: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les poussières. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

PARTIE B - CATALYSEUR / DURCISSEUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Silices cristallines (quartz)	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4 (N° REACH) Exempt	99 - 100	Non classé
peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl	(N° CAS) 94-36-0 (N° CE) 202-327-6 (N° Index) 617-008-00-0 (N° REACH) Not available	1	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire. Les poussières sont des irritants mécaniques.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Les poussières sont des irritants mécaniques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ininflammable.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Eviter la formation de poussière. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Pas de recommandations spéciales.
Equipements de protection des pompiers	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer la poussière. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures antipoussières	: Éviter de respirer la poussière. Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

PARTIE B - CATALYSEUR / DURCISSEUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.
Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cf. chapitre 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle (94-36-0)

France	Nom local	Peroxyde de dibenzoyle
France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

Calcium (sulfate de) (7778-18-9)

France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
--------	--------------------------	----------------------

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)

France	Nom local	Quartz (Silices cristallines)
France	VME (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (fraction alvéolaire)
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières.

Équipement de protection individuelle:

Dégagement de poussières: masque antipoussière. Vêtements étanche aux poussières. Gants. Lunettes de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, par exemple, tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières)

Protection des mains:

Port de gants de protection, résistant aux solvants conforme EN 374. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Il est préférable de ne pas porter de verres de contact. Utiliser l'équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

PARTIE B - CATALYSEUR / DURCISSEUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, par exemple, tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières)

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre A/P2. Demi-masque avec filtre à particules P2 (EN 143).

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection contre les dangers thermiques:

Non applicable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable pour un solide en poudre
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

PARTIE B - CATALYSEUR / DURCISSEUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
	pH: Non applicable pour un solide en poudre
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
	pH: Non applicable pour un solide en poudre
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle (94-36-0)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
-------------	------------------------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)

Ecologie - sol	Faible mobilité (sol).
----------------	------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

PARTIE B - CATALYSEUR / DURCISSEUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n° 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.

Nom IBC du produit : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

: Ce produit contient un sable grossier inerte qui n'est pas dangereux pour la santé et ne nuit pas à l'environnement. Le sable ne contient aucune silice cristalline respirable dangereuse pour la santé humaine. La silice cristalline respirable (quartz) peut être générée si le produit est broyé, abrasé ou autrement traité.

Concentré (100%), le peroxyde de benzoyle, classifié comme substance B, peut subir un emballement thermique à l'emballage. La concentration de peroxyde de benzoyle à la « Partie B du Kit » c'est d'un 1% et, ainsi, la mélange est plus stable et est classée comme substance G. Cette information a été établie expérimentalement par le fournisseur bien que rien données ont été prévu

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Org. Perox. B	Peroxydes organiques, type B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

PARTIE B - CATALYSEUR / DURCISSEUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
--------------	------	-------------------

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit